



Commune les Bouchoux

## Conseil Municipal du 25 novembre 2016 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Magali HENROTTE, Bernard HANSBERGER, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Secrétaire de séance : Bernard HANSBERGER

Présence de Patricia MURTIN

Expert foncier : Le rendu du travail devait être fait par Monsieur Gury et Mme Guyoton du cabinet d'expertise, mais pour des raisons personnelles, ils n'ont pas pu être présents. Alexandra Depraz fait donc la présentation du document envoyé. Il manque des éléments par rapport à ce qui a été demandé qui seront redemandés avant que le conseil prenne une décision.

Le Maire lit les courriers reçus à propos du déneigement de Madame Vuillermoz Paulette à Désertin, de Monsieur Jean Claude Gindre au moulin de la cascade, de Monsieur Francis Gressent à La Petite Combe et de Monsieur Michel Rouan, président de l'ACCA .

Le débat est ouvert et il est décidé qu'une réponse sera faite pour chacun des courriers.

Ouverture de séance à 20h50

### **Approbation du Procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2016**

Le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2016 est approuvé, sans remarque, avec 3 abstentions (JMD, BH et AD absents le 28/10)

### **1- Taxe Ordures Ménagères 2016 : mode de calcul pour remboursement par les locataires**

Du fait de la suppression de la redevance pour les Ordures Ménagères et du passage à la taxe, il convient de décider du mode de répartition pour les logements communaux loués.

Il est proposé de répartir cette taxe en fonction du revenu cadastral pour les logements du 5 Sur la Place, du 6 sur la Place et des locaux commerciaux.

Pour le bâtiment de la mairie, la répartition se fera comme pour les autres charges, au prorata des volumes chauffés.

Après délibération, le conseil accepte cette répartition à l'unanimité des présents.

### **2 – Situation financière et comptable fin d'année : décision modificative**

Le maire présente l'estimatif au 24/11/16 de la situation de trésorerie au 31/12/16. Le solde serait de 63 748,10 €.

Il présente ensuite la décision modificative nécessaire pour pouvoir payer le FPIC ; à savoir une diminution sur crédits ouverts au 60631 de 600,00 € et augmentation sur crédits ouverts au 73925 du même montant.

Après délibération, cette décision modificative est adoptée à l'unanimité des présents.

### **3 – SIDEC : convention portant sur le regroupement d'actions éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie**

Patrick Abraham explique ce que sont les CEE (titres émis par l'Etat pour que des entreprises qui ne peuvent pas produire assez de CEE en économisant l'énergie puissent en acheter à d'autres qui en produisent plus). Ces CEE s'obtiennent si la commune fait des travaux d'économie d'énergie.

Ils sont incompatibles avec les demandes de subventions et peuvent être demandés rétroactivement (sur un an).

Le SIDEC propose de servir d'intermédiaire et de récupérer les CEE pour les communes et les revendre à la condition de se rémunérer à hauteur de 30% des CEE obtenus.

La signature de la convention ne coûte rien si on ne s'en sert pas et n'empêche pas de rechercher des financements par ailleurs ;

Après délibération, le conseil accepte, à l'unanimité la signature de cette convention et autorise le maire à signer la convention avec le SIDEC

### **4 – SCOT du Haut-Jura**

Après débat, le conseil approuve le SCOT du Haut Jura avec une abstention (Alexandra Depraz)

### **5 – Crèche de Saint-Claude : proposition de la ville de Saint-Claude pour signature d'une convention pour l'accueil d'un enfant des Bouchoux**

Isabelle Heurtier présente la demande de la commune de Saint Claude pour la participation de la commune à hauteur de 15% du coût supporté par une famille habitant une commune extérieure à Saint Claude et qui utilise les services de la crèche de Saint Claude.

Des questions restant sans réponse, ce sujet est repoussé au prochain conseil.

### **6 – Avancement de grade de M. ROUAN Michel**

Actuellement, M Rouan est agent de maîtrise. Considérant son déroulement de carrière, au vu de son évaluation et sur avis de la CAP, il proposé de le passer au grade d'agent de maîtrise principal.

Pour cela, il convient de supprimer le poste d'agent de maîtrise et de créer un poste d'agent de maîtrise principal.

Après délibération, le conseil accepte la proposition de supprimer le poste d'agent de maîtrise et de créer un poste d'agent de maîtrise principal avec une abstention (Armand Perrier)

### **7 – Demande de la commune de Coiserette pour le déneigement d'En Berrod**

Pendant plusieurs années, la commune des Bouchoux a déneigé ce lieu-dit quotidiennement, l'année dernière la mairie de Coiserette avait demandé le déneigement occasionnel et une convention a été signée entre les 2 communes. Cette année, la commune de Coiserette demande à nouveau le déneigement quotidien. Il convient de faire un avenant à la convention pour convenir du déneigement quotidien d'En Berrod.

Après délibération, le Conseil accepte que la commune déneige quotidiennement En Berrod pour la commune de Coiserete, approuve à l'unanimité la signature de cette convention et autorise le maire à signer l'avenant.

### **8 – Épareuse : étude tarif suite à une demande d'une commune voisine**

Un travail est demandé à la commission voirie pour proposer des tarifs au conseil du mois de janvier.

### **9 - Convention entre la commune et le SDIS pour la mise à disposition d'un agent communal**

Le maire précise que l'agent est toujours employé à la commune pour les tâches prioritaires telles que le déneigement. Deux conventions sont possibles si l'agent est appelé en tant que pompier, il peut soit devoir récupérer ses heures ( mais, en cas d'impossibilité, le travail est perdu pour la commune), soit la commune lui verse son salaire et le SDIS rembourse la commune.

A l'unanimité, le conseil accepte la signature de la convention avec maintien du salaire pour l'agent et remboursement de ce salaire par le SDIS.

### **10 - Avenir de la Route Départementale : RD 25 E3 Mappas**

Les services du département ne veulent pas rencontrer le propriétaire riverain tant que la commune n'a pas décidé d'accepter les travaux et de reprendre la route. La commune n'est pas certaine que le propriétaire riverain vendra la parcelle. Pour le moment, le conseil pense qu'il s'agit d'une phase d'étude et qu'il est prématuré de prendre de décider ou non de la reprise de la route sans savoir précisément quels sont les travaux envisagés par les services du département. Le conseil demande aux conseillers départementaux de venir s'expliquer sur leur position d'élus du département sur cette route.

### **11 - Motion de l'AMRF concernant les écoles rurales**

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité, d'accepter de soutenir la motion proposée par l'AMRF soutenant les écoles rurales et autorise le maire à la signer.

### **Questions diverses :**

Projet station-service : La commune souhaite installer une station-service sur son territoire. L'étude avance et le positionnement s'affine le long de la RD à Désertin. C'est un projet qui peut s'autofinancer.

Bulletin municipal : rappel date limite d'envoi en mairie ou à Isabelle Heurtier le 5 décembre.

Cérémonie des vœux : le 13 janvier à 19 h, salle polyvalente.

Communes nouvelles : réunion publique du 9 décembre, salle de Justice à 20 h 00

### **Informations diverses**

- Une permanence sera tenue en mairie le 31 décembre 2016 de 10 h à 12 h pour les dernières inscriptions sur la liste électorale.
- Patricia Murin sera en congé du 26 au 30 décembre et le secrétariat sera fermé ;
- Naissance de Henri, fils de Camille et Youri Gavrylenko Alcouffe le 17 sept 2016. Félicitations aux parents et grands-parents.
- M. Lamur, trésorier, quittera Saint Claude au mois de janvier
- L'Arbre de Noël des écoles aura lieu le 10 décembre à 15 h, salle polyvalente des Bouchoux.
- Incivilités : la porte de la chaufferie a été ouverte. Une nouvelle fois, car la vitre qui isole la clé a été brisée, des dégâts ont été faits sur la chaudière et la chaudière ne fonctionnait plus. Ces incivilités entraînent des frais mais peuvent aussi entraîner des risques graves pour les responsables de ces dégradations mais aussi pour les occupants des bâtiments voisins. Une nouvelle plainte a été déposée et une enquête de gendarmerie sera faite. Il est décidé de faire un affichage d'information à la population.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 15 décembre à 20h00

La séance est close à 23 h 40.

I.HEURTIER